



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE DEUX
CONFÉRENCES-ATELIERS PAR L'ÉCOLE DES
PARENTS ET DES ÉDUCATEURS D'ÎLE-DE-
FRANCE AU DEUXIÈME SEMESTRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-146
EN DATE DU 28 MAI 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Ecole des parents et des éducateurs d'Île-de-France, située au 5 impasse Bon secours à Paris, et représentée par Madame Mariela BRAVARD, en qualité de Responsable du pôle parentalité, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de deux conférences, le mercredi 15 octobre 2025 et le jeudi 13 novembre 2025, de 20 h à 22 h.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Ecole des parents et des éducateurs d'Île-de-France, située au 5 impasse Bon secours à Paris, et représentée par Madame Mariela BRAVARD, Responsable du pôle parentalité, une convention pour l'organisation de deux conférences, le mercredi 15 octobre 2025 et le jeudi 13 novembre 2025, de 20 h à 22 h, dans la salle des Académiciens, pour un montant de 1 200 € TTC (mille deux cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250528-lmc1H13158H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/05/2025 Date de Publication : 28/05/2025
--